

BULLETIN N° 69

JUIN 2024

Centre Europe - Tiers Monde
Europe – Third World Centre
Centro Europa – Tercer Mundo



CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél: +41(0)22 731 59 63
www.cetim.ch
contact@cetim.ch



« Il n’y a pas un monde développé
et un monde sous-développé,
mais un seul monde mal développé »

ÉDITORIAL

Il y a quelques mois à peine, la paysannerie européenne (suisse comprise) est descendue dans les rues. Elle a parfois bloqué des routes et autres voies de communication pour exprimer son ras-le-bol, mais aussi sa détresse face aux politiques en matière agroalimentaire. Parmi ses revendications figurent des prix rémunérateurs pour ses produits, la réduction des charges administratives devenues chronophages, une distribution équitable des subventions et une réforme des lois sur le foncier pour protéger les terres cultivables, la biodiversité et faciliter l’installation des jeunes paysan·nes.

Malgré leurs discours apaisants pour calmer la révolte paysanne, les gouvernements ne semblent pas avoir pris la mesure des enjeux. Ils continuent d’accorder des subventions colossales à la numérisation du secteur agroalimentaire, aux nouvelles technologies de sélection (nouveau nom des OGM) et aux « marchés » du carbone. Cela démontre leur manque de vision pour sortir d’une production agroalimentaire industrielle dans l’impasse. Certain·es paysan·nes qui se sont fait piéger en s’engageant dans la production industrielle devenue néfaste pour l’environnement et la qualité des aliments, s’opposent à ce système, dont ils et elles constatent les limites au

quotidien. Pire, des milliers d’entre eux et elles se suicident par désespoir chaque année à travers le monde.

Des solutions existent pour aller vers des modèles d’agriculture agroécologique, vers la souveraineté alimentaire et l’utilisation durable des ressources naturelles. Ceci avec la participation indispensable de la paysannerie familiale, des pêcheurs et autres éleveur·euses artisanaux·ales. A ce propos, la Déclaration de l’ONU sur les droits des paysan·nes constitue une feuille de route sur laquelle les gouvernements et les autres collectivités publiques peuvent s’appuyer pour sortir de cette impasse. Ce document reconnaît le rôle indispensable de la paysannerie familiale dans la production alimentaire, la préservation de la biodiversité et la protection de l’environnement.

Le Groupe de travail d’expert·es de l’ONU, créé récemment, est chargé du suivi de la mise en œuvre de ladite Déclaration. A ce titre, il pourrait créer une nouvelle dynamique pour accompagner les collectivités publiques dans l’élaboration des politiques et des programmes pour soutenir la paysannerie familiale qui, faut-il le rappeler, produit deux tiers des aliments consommés par l’humanité.

DROITS DES PAYSAN·NES

ONU : INSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DROITS DES PAYSAN·NES

En octobre 2023, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution¹ instituant une nouvelle procédure spéciale de l'ONU sur les droits des paysan·nes. Un nouvel accomplissement historique pour le mouvement paysan international et la paysannerie mondiale. La tâche du nouveau Groupe de travail sera de veiller à la mise en œuvre et à la promotion de la Déclaration sur les droits des paysan·nes qui sert de levier politique et juridique pour les titulaires de ces droits. Le 5 avril 2024, lors de sa 55^e session, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a élu les cinq expert·es qui formeront ledit Groupe de travail.



Les expert·es élu·es à la tête du mécanisme sont Mme Shalmali GUTTAL (Inde) pour les États de la région Asie-Pacifique, Mme Geneviève SAVIGNY (France) pour les États d'Europe occidentale et autres États, Mme Uche Ewelukwa OFODILE (Nigeria) pour les États africains, M. Carlos DUARTE (Colombie) pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes et M. Davit HAKOBYAN (Arménie) pour les États d'Europe de l'Est. Il convient de souligner que Mme Savigny, en tant que membre de la Confédération paysanne française et représentante de La Via Campesina, a participé activement au processus de négociation sur la Déclaration sur les droits des paysan·nes. A ce titre, la présence d'une représentante du mouvement paysan international est particulièrement importante ; elle permettra de faire entendre la voix et de canaliser les perspectives du terrain, c'est-à-dire de celles et ceux à l'avant-garde de la lutte pour la souveraineté alimentaire.

Le Groupe de travail jouera un rôle d'envergure dans l'identification des manquements et des obstacles à la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes, autant à l'échelle nationale et régionale qu'internationale, tout en faisant des recommandations pour surmonter ces problèmes. Il accompagnera également les États dans l'élaboration des politiques publiques dans ce domaine (modifications législatives, adoption de programmes, etc.).

Le Groupe de travail sera aussi un espace d'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Toujours à l'occasion de cette 55^e session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM, La Via Campesina et leurs partenaires (issus de la société civile ainsi que des gouvernements alliés) ont organisé un événement parallèle pour discuter des objectifs, opportunités et défis du Groupe de travail. Des représentant·es de La Via Campesina d'Haïti, de France et du Niger ont pu prendre part aux discussions, en partageant les perspectives du terrain ainsi que leurs exigences quant aux fonctions du mécanisme. A savoir: renforcer les luttes locales en faveur des droits des paysan·nes ; développer le savoir et la jurisprudence en la matière ; soutenir les autorités compétentes dans la réalisation des dispositions et postulats de la Déclaration ; s'attaquer aux violations et aux problèmes posés par le secteur de l'agrobusiness dominant, notamment en matière de politiques foncières et semencières.

L'incapacité de la paysannerie familiale à subvenir à ses besoins dans le cadre d'un système économique discriminatoire occupe également une place importante dans l'agenda paysan. La pleine participation des organisations paysannes et rurales aux travaux du Groupe de travail sera tout simplement primordiale ; il en va de sa légitimité en tant que mécanisme au service des communautés concernées et bien souvent affectées par des violations de leurs droits.

Dès lors, les organisations paysannes doivent s'appropriier l'espace mis à disposition par le Groupe de travail, l'alimenter et en faire un axe de travail stratégique, afin de visibiliser et renforcer leurs luttes locales et nationales à travers les décisions prises par le mécanisme international.

Voir notre fiche d'information sur le Groupe de travail UNDROP : <https://vu.fr/MzWfK>

¹ www.cetim.ch/wp-content/uploads/Resolution-54_9_Francais.pdf

L'ASPHYXIE HAÏTIENNE : NÉCOLONIALISME, VIOLENCE ET INGÉRENCE ÉTRANGÈRE

Depuis son indépendance, le parcours tumultueux d'Haïti est marqué par une ingérence persistante des puissances étrangères ainsi que par des crises. Le néocolonialisme et les violations flagrantes des droits humains plongent le pays dans une misère sans précédent et les paysan·nes, piliers de l'économie de l'île, dans l'oubli et la détresse.

Lors de la 55^e session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM est intervenu en faveur de la protection et de la promotion des droits humains en Haïti, en particulier ceux des paysan·nes haïtien·nes, en analysant les causes profondes des violations graves et systématiques de ces droits dans ce pays.

Suite à la déclaration de son indépendance en 1804, Haïti a été non seulement contraint de payer une « indemnité » à la puissance coloniale française (150 millions de francs or), mais a aussi subi une longue période d'isolement par les puissances colonialistes. Ceci sans parler des nombreuses interventions militaires étrangères qui ont eu lieu par la suite (par les États-Unis, entre autres). Le système colonial de l'époque se voyait menacé par la première République indépendante noire du monde à avoir aboli l'esclavage. Étranglé par une dette colossale dès sa naissance, menacé en permanence et isolé, ce pays n'a donc pas pu se redresser sur le plan économique et fait face à une crise systémique pluridimensionnelle où les droits humains sont bafoués à grande échelle.

Depuis plusieurs décennies, les gangs criminels règnent en Haïti et sont instrumentalisés par les pouvoirs politiques. De nos jours, ces gangs contrôlent les routes nationales ainsi que 60 à 80% de la capitale. Meurtres, viols et pillages sont les mots d'ordre de ces gangs plongeant le pays dans la terreur et la misère. En 2023, plusieurs milliers de personnes ont été tuées et/ou enlevées, 130 000 personnes déplacées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et presque la moitié de la population haïtienne est en situation d'insécurité alimentaire. Les structures économiques et sociales sont mises à mal : les petites entreprises et les écoles ferment, aggravant le chômage, la déscolarisation et la capacité de la population à accéder aux services de première nécessité.

Dans ce contexte, les paysan·nes figurent parmi les premières victimes des violations des droits humains. Alors même que la paysannerie familiale apporte des solutions aux problèmes sociaux et environnementaux, elle est laissée pour compte. Ses besoins élémentaires sont ignorés : elle n'a pas accès à l'eau potable, à l'électricité, aux services de santé, à l'assistance technique, aux infrastructures agricoles...



Elle souffre de malnutrition alors qu'elle approvisionnait le pays avec ses produits. La vente de produits agricoles est devenue impossible dans ce climat de terreur. De plus, les terres des paysan·nes sont accaparées par les industriels étrangers qui ambitionnent de « faire d'Haïti un pays capitaliste, une plateforme d'exportation pour le marché américain ». Certain·es sont arrêté·es et torturé·es pour avoir voulu s'opposer à ces projets qui spolient leurs terres.

Durant ces dernières décennies, les multiples interventions qui ont eu lieu, sous couvert de l'ONU, pour « mettre fin aux violations des droits humains » et « aider » Haïti à retrouver la stabilité n'ont été qu'un échec cuisant et ont laissé des séquelles irréparables. Ce pays se trouve sous la tutelle du « Core Group », créé en 2004 et composé entre autres par les États-Unis, le Canada, la France, l'Allemagne et l'Espagne. Cette mise sous tutelle bafoue les droits à l'autodétermination, à la vie et à la dignité du peuple haïtien. Le CETIM appelle les États impliqués à cesser les ingérences, à respecter l'indépendance d'Haïti et les droits humains de sa population, à faciliter une transition démocratique, et à soutenir la production agricole en protégeant les populations rurales.

Lire la déclaration écrite du CETIM : [www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec e Haiti-FR.pdf](http://www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec_e_Haiti-FR.pdf)

Lire la déclaration orale du CETIM : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec o Haiti_FR.pdf

Voir la vidéo de la déclaration orale : <https://vu.fr/pGxKc>

DROITS HUMAINS

À NAIROBI, LA PAROLE AUX LOBBIES

Le Sommet de l'Avenir de l'ONU se tiendra à New York en septembre prochain avec pour objectif de « renforcer la coopération » et « de combler les lacunes de la gouvernance mondiale ». Afin de préparer et soutenir ce sommet, l'ONU a convoqué une Conférence de la société civile les 9 et 10 mai dernier à Nairobi (Kenya). Participant à cette conférence, le CETIM a parallèlement coorganisé un atelier avec la Fondation Rosa Luxembourg-Genève (FRL) et le soutien de diverses organisations locales.

La conférence de Nairobi avait pour but de « donner une occasion à la société civile de participer au processus de préparation » du prochain Sommet de l'Avenir des Nations Unies. Très engagé dans ce domaine, le CETIM s'est donc joint aux préoccupations exprimées par diverses organisations au travers d'une [lettre ouverte](#)¹ sur le contenu du Sommet et sur la capacité pour les organisations de base d'influer réellement sur ses résultats. À cet égard, il s'agissait notamment de dénoncer l'emprise des sociétés transnationales sur ce processus.

Il est à remarquer que, durant cette conférence, ce sont avant tout les représentant·es des pays européens (Union européenne, Danemark et Allemagne) et les lobbyistes en lien avec les sociétés transnationales occidentales qui se sont exprimé·es. Ayant des moyens et étant aussi parfois des donateurs, ils exercent une influence considérable sur la prise de décision ainsi que sur le financement des programmes.

La Conférence de la société civile des Nations Unies était un rassemblement hétérogène regroupant des centaines d'organisations indépendantes de la société civile et d'authentiques activistes des mouvements sociaux. Ces derniers, qui remettent en question les Objectifs de développement durable (ODD) dont l'échec est programmé, ainsi que les inégalités croissantes et l'extension des économies de guerre, ont été contraints d'écouter les influenceurs gouvernementaux et non-gouvernementaux du Nord. Malgré leurs discours sur la durabilité, ces influenceurs n'avaient aucune considération pour des défis tels que la souveraineté alimentaire, la santé et

l'éducation pour tous, le droit au développement décolonisé, la dette climatique envers les peuples du Sud global.

Ces enjeux cruciaux ont été par ailleurs traités lors de l'atelier hors-site coorganisé par le CETIM et FRL, après la session de clôture de la Conférence, sur le thème « Dépasser la configuration asymétrique - vers une participation équitable des communautés au Sommet de l'Avenir ». Cet événement, qui a rassemblé 45 organisations locales et internationales, a été l'occasion de discuter de l'exclusion de la vision critique lors de la conférence et du concept de « gouvernance multipartite » (multistake-holdernism). Il a aussi été question de l'emprise des sociétés transnationales (corporate capture) sur le prochain sommet, promue par

des diplomates des pays du Nord.

Publié le 14 mai 2024, le projet de déclaration finale de la Conférence ne contient que des formules creuses et ne mentionne ni les causes profondes de l'échec des ODD, ni l'absence de mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, ni l'accroissement des inégalités sociales et économiques entre les pays et à l'intérieur même des pays. Ce projet de déclaration nous répète que « le système commercial mondial est un moteur du développement durable » sans aucune critique et sans tenir compte des implications de l'architecture financière internationale. C'est dire à quel point l'objectif affiché du sommet de New York d'apporter des « solutions multilatérales pour un avenir meilleur » semble compromis.



¹ <https://vu.fr/ikHGw>

INSÉCURITE EN ÉQUATEUR : BASCULEMENT VERS LE CHAOS ET VIOLATIONS MASSIVES DES DROITS HUMAINS

Jusqu'en 2017, la République de l'Équateur figurait parmi les pays les plus sûrs d'Amérique latine. Pourtant, les données de janvier 2024 révèlent une triste réalité : le pays est devenu le plus violent de la région.



Lors de la 55^e session du Conseil des droits de l'homme à Genève, le CETIM a dénoncé les politiques néolibérales du gouvernement équatorien visant à démanteler les politiques publiques, frappant ainsi de plein fouet les droits des plus vulnérables. En effet, depuis 2017, le peuple équatorien subit une érosion accélérée de ses droits économiques, sociaux et culturels.

La suppression des politiques publiques et les coupes budgétaires drastiques dans le domaine social, ainsi que le démantèlement des structures étatiques dans le domaine sécuritaire ont eu comme conséquence une hausse vertigineuse de la pauvreté et du chômage, attirant davantage de jeunes des quartiers défavorisés dans les filets des réseaux criminels et favorisant par la même occasion l'essor de la criminalité organisée.

L'insécurité qui sévit aujourd'hui en Équateur découle d'une série de facteurs complexes et complémentaires. Si le rôle du crime organisé est indéniable, les dysfonctionnements internes jouent un rôle tout aussi déterminant. Entre 2017 et 2024, le pays a été le théâtre d'une mutation rapide vers un modèle néolibéral radical, caractérisé par la privatisation rampante, la dérégulation économique et la dégradation des services publics. Cette dérive néolibérale s'accompagne d'une corruption endémique, de la mainmise des groupes criminels sur la gestion carcérale et de législations favorisant le blanchiment d'argent sale. Une étude récente pointe du doigt le système financier équatorien, complice présumé du blanchiment de 3,5 milliards de dollars d'actifs illicites. En parallèle, les accords de protection des investissements ont ouvert la voie à une exploitation sans entraves de la part des géants de l'industrie minière et pétrolière, au détriment des populations locales.

Face à cette crise qui s'enracine, l'Équateur se trouve à un tournant crucial : une réaction gouvernemen-

tale ferme et ciblée s'impose pour rétablir la sécurité et protéger les droits fondamentaux de ses citoyen·nes, conformément à ses engagements internationaux. Le gouvernement équatorien doit en priorité renoncer aux « services » des groupes criminels, mettre fin au démantèlement des prérogatives étatiques et aux privatisations des services publics, tout en régulant les activités des sociétés transnationales.

C'est en ce sens que le CETIM a appelé le Conseil des droits de l'homme à activer tous les organes et mécanismes pertinents pour suivre de près la situation en Équateur afin de protéger les droits humains de sa population.

Lire la déclaration du CETIM en espagnol :

www.cetim.ch/situacion-de-los-derechos-humanos-en-el-ecuador

Voir la vidéo de la déclaration orale sous-titrée en français : <https://vu.fr/jumUZ>





DROITS HUMAINS

PALESTINE : ANATOMIE D'UN GÉNOCIDE

La situation des droits humains des Palestinien·nes a été au cœur de la 55^e session du Conseil des droits de l'homme. Dans ce cadre, le rapport de la Rapporteuse spéciale, Mme Francesca Albanese, a été très remarqué.

Intitulé l'Anatomie d'un génocide¹, ce rapport bien documenté analyse la guerre en cours à Gaza. Selon la Rapporteuse, les schémas historiques de génocide « révèlent que la persécution, la discrimination et d'autres formes de préjudice sont souvent les prémices nécessaires à la phase finale d'extermination. En Palestine, le déplacement et l'effacement de la présence arabe autochtone ont été des conséquences inévitables de l'établissement d'Israël en tant qu'"État juif". »

La Rapporteuse déplore le camouflage humanitaire pour justifier le ciblage des civils et des infrastructures de Gaza par l'armée israélienne en précisant que : « Israël a intensifié sa politique de dé-civilisation des Palestiniens (...) en justifiant l'utilisation de la violence contre les civils et la destruction des infrastructures vitales par des concepts du droit international humanitaire. » Cette distorsion des concepts du droit humanitaire vise à les vider de leur contenu normatif, « sapant ainsi leur objectif protecteur et érodant la distinction entre civils et combattants dans les actions israéliennes à Gaza. »

Pour la Rapporteuse, en considérant Gaza comme un objectif militaire total, « Israël a ainsi aboli *de facto* la distinction entre objectifs civils et objectifs

militaires, menant à la destruction massive de quartiers entiers de Gaza. (...) Cette stratégie peut raisonnablement être interprétée comme une politique génocidaire. » D'autant plus que « cette politique a été approuvée et mise en œuvre par des hauts responsables militaires et politiques israéliens. »

Le narratif israélien concernant les meurtres indiscriminés des civils, considérés comme des « dommages collatéraux », ne résiste pas à l'analyse de la Rapporteuse. En effet, Israël a violé l'exigence juridique de proportionnalité « en caractérisant l'avantage militaire de chaque attaque visant la destruction de l'organisation du Hamas tant sur le plan politique que militaire. »

Le discours israélien qui qualifie les civils de « boucliers humains » ne résiste pas non plus à l'analyse de la Rapporteuse qui précise qu'Israël a utilisé la notion de boucliers humains pour justifier ses attaques contre des civils palestiniens et des infrastructures civiles à Gaza. Cependant, des enquêtes indépendantes et des organisations de défense des droits humains ont souvent remis en question ces allégations, allant jusqu'à conclure que « des preuves de l'utilisation de boucliers humains avaient été fabriquées. »

¹ Cf. Anatomy of a Genocide Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights in the Palestinian territories occupied since 1967, [A/HRC/55/73](#), 25 mars 2024. Rapport disponible uniquement en anglais, les citations sont traduites par nos soins.

Le « bouclier médical » évoqué par l'armée israélienne semble servir le même objectif : « L'armée israélienne aurait réorganisé l'armement trouvé à l'Hôpital Al Shifa avant la visite des équipes de presse ». Ce qui a renforcé les soupçons de fabrication de preuves « après que l'armée israélienne ait affirmé qu'une 'liste de terroristes' trouvée dans un autre hôpital de Gaza (Al Rantisi) s'est avérée être un calendrier des jours de la semaine en arabe. »

Pour la Rapporteuse, le ciblage des civils en fuite dans les « couloirs humanitaires » semble « avoir été utilisé comme un instrument génocidaire pour réaliser un nettoyage ethnique ».

La Rapporteuse spéciale estime que le contexte, les faits et l'analyse présentés dans son rapport « permettent de conclure qu'il existe des motifs raisonnables de croire que le seuil indiquant qu'Israël a commis un génocide est atteint. » Pire, ces éléments « indiquent également que les actions d'Israël ont été motivées par une logique génocidaire faisant partie intégrante de son projet de colonisation de la Palestine, signe d'une tragédie annoncée. »

Dans ses recommandations, la Rapporteuse spéciale demande entre autres :

- un embargo sur les armes à destination d'Israël ;
- un cessez-le-feu immédiat et durable ;
- la reconstitution du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid pour traiter de manière globale la situation en Palestine ;
- une présence de protection internationale pour limiter la violence ;
- un financement adéquat de l'UNRWA pour lui permettre de répondre aux besoins accrus des Palestiniens·nes de Gaza.

Elle souligne par ailleurs qu'« Israël et les États qui se sont rendus complices de ce que l'on peut raisonnablement considérer comme un génocide doivent être tenus pour responsables et fournir des réparations à la hauteur de la destruction, de la mort et des préjudices infligés au peuple palestinien. »

Elle demande en outre de « veiller à ce qu'Israël, ainsi que les États qui se sont rendus complices du génocide de Gaza, reconnaissent le tort colossal causé, s'engagent à ne pas le reproduire, avec des mesures de prévention, des réparations complètes, y compris le coût intégral de la reconstruction de Gaza (...) »

Dans sa résolution² adoptée à l'issue de ses délibérations sur ce dossier, le Conseil des droits de l'homme est, entre autres, « gravement préoccupé par les déclarations de responsables israéliens qui relèvent de l'incitation au génocide, et exige qu'Israël assume la responsabilité juridique qui lui incombe de prévenir le génocide et respecte pleinement les mesures provisoires indiquées par la Cour internationale de Justice, le 26 janvier 2024 ». Il condamne « l'utilisation de la famine comme méthode de guerre contre la population civile de Gaza, le refus illégal d'accès humanitaire, l'entrave délibérée à l'acheminement des secours et la privation d'accès des civils aux biens indispensables à leur survie, notamment la nourriture, l'eau, l'électricité, le carburant et les télécommunications, par Israël, puissance occupante ». Il affirme par ailleurs qu'aucun État ne doit reconnaître comme licite une violation grave du droit international, ni prêter aide ou assistance au maintien de cette situation et que tous les États doivent coopérer pour y mettre fin.



Dans le cadre de la 55^e session du Conseil des droits de l'homme, le CETIM a donné la parole à Mme Yasmien El-Hasan, représentante de l'Union des Comités de Travail Agricole (organisation paysanne palestinienne membre de La Via Campesina), qui a évoqué la situation à Gaza où l'accès à l'alimentation, à l'eau et aux soins de santé est utilisé comme une arme par l'armée israélienne

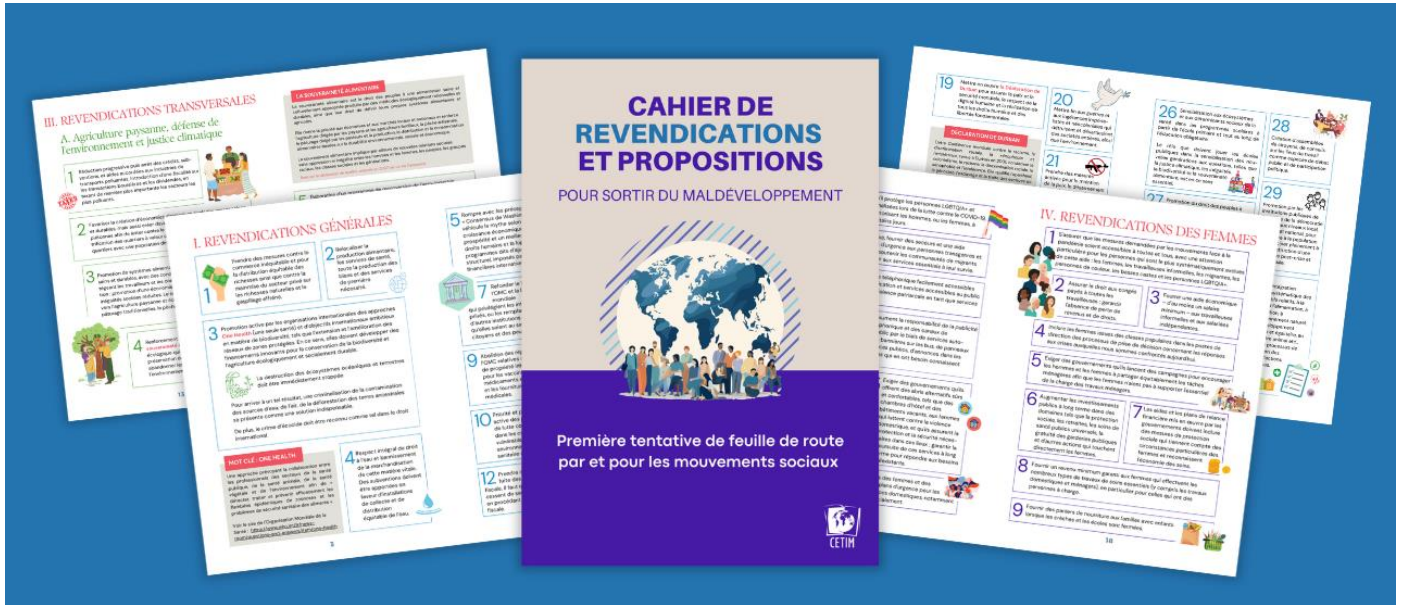
Lire l'article « Palestine : Pas de souveraineté alimentaire sans souveraineté nationale » sur notre site : <https://vu.fr/jxddm>

Regarder la vidéo de la déclaration orale sous-titrée en français : <https://vu.fr/EtZmZ>

² Cf. [A/HRC/RES/55/28](https://www.unhcr.org/fr/refugees/news/2024/04/55th-session-of-the-human-rights-council-adopts-resolution-on-gaza), adoptée le 5 avril 2024 par 28 voix pour, 6 contre (Argentine, Bulgarie, Allemagne, Malawi, Paraguay, États-Unis) et 13 abstentions (Albanie, Bénin, Cameroun, Costa Rica, République Dominicaine, France, Géorgie, Inde, Japon, Lituanie, Monténégro, Pays-Bas, Roumanie).

PUBLICATIONS

MALDÉVELOPPEMENT : REVENDICATIONS ET PROPOSITIONS POUR EN SORTIR, UNE PREMIÈRE TENTATIVE DE FEUILLE DE ROUTE PAR ET POUR LES MOUVEMENTS SOCIAUX



Ce cahier didactique présente des revendications et propositions de mouvements sociaux et autres organisations populaires de différents pays pour sortir de la crise multidimensionnelle en cours (économique, sanitaire, climatique, sociales, politique...).

Récoltées durant les premiers confinements liés au Covid-19 au niveau mondial, nombre de ces revendications se focalisent sur les questions sanitaires et développementales. Elles traitent également d'autres thématiques telles que l'agriculture paysanne, la défense de l'environnement et de la justice climatique, les conditions de travail et la lutte contre les inégalités, la responsabilité des sociétés transnationales, la discrimination à l'égard des femmes...

Face à une oligarchie politiquement et militairement hyper-organisée, ce livret vise simplement à diffuser

la volonté des peuples de changer de système dans une perspective populaire, fondée sur la justice sociale et la régénération des écosystèmes.

Ces revendications et propositions donnent des pistes aux mouvements sociaux et autres organisations populaires pour les aider à modifier les rapports de force avec l'oligarchie néolibérale.

Le cahier de revendications et propositions est tiré du livre « Une pandémie révélatrice d'un maldéveloppement généralisé », Murad Akincilar, éd. CETIM, Genève, 2023 <https://vu.fr/lxlzX>.

Téléchargez la version numérique gratuitement : <https://www.cetim.ch/maldeveloppement-cahier-de-revendications-et-propositions/>

NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN



Merci de nous soutenir si vous appréciez le travail du CETIM afin qu'il puisse continuer ses activités !

Les dons que vous nous faites depuis la Suisse sont déductibles des impôts. Toutes les sommes, mêmes les plus modestes, nous aident. Un grand merci d'avance.

Postfinance (compte CHF), IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501 SWIFT/BIC: POFICHBEXX
Postfinance (compte Euros), IBAN: CH06 0900 0000 9101 3687 6 SWIFT/BIC: POFICHBEXX